



## peut on résilier un devis qui est déjà signé

Par **Marcon**, le **04/10/2012** à **18:14**

Bonjour,

je viens de demander l'annulation d'un devis pour des travaux de peinture dans une pièce, le devis que j'ai signé début juillet avec bon pour accord ne faisait pas apparaître de date des travaux, mais comme le peintre m'a dit pas avant fin mars 2013, j'ai spécifié que les travaux devaient être réalisés début 1<sup>er</sup> quinzaine d'avril et aujourd'hui je m'aperçois qu'il est très difficile de vivre dans les cartons et des murs que j'ai moi-même décapés; et devoir passer les fêtes de fin d'année dans ces conditions m'ont amené à demander l'annulation du devis .

**ma question est** : s'il refuse quel recours je peux avoir,

Je précise que je n'ai jamais eu en retour sa signature sur le devis que je lui avais transmis, cela est-il normal de même 14 mois de délai!

merci pour votre réponse